

Prestation de service social à destination des agents de la CSSM

La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) souhaite renforcer son dispositif d'accompagnement des salariés en mettant en place des permanences sociales assurées par un travailleur social intervenant en prestation externe.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de prévention, de soutien aux agents et de promotion de la qualité de vie au travail. Elle vise à offrir aux salariés un espace neutre, confidentiel et accessible pour évoquer des difficultés pouvant avoir des répercussions sur leur équilibre personnel et professionnel.

Dans ce cadre, la CSSM recherche un professionnel diplômé du travail social souhaitant assurer des permanences régulières au sein de l'organisme.

Les agents de la CSSM peuvent être confrontés à des situations variées :

- difficultés financières ;
- problématiques de logement ;
- accès aux droits ;
- situations familiales complexes ;
- accompagnement d'un proche dépendant ;
- événements de vie impactant la situation personnelle ou professionnelle ;
- difficultés administratives ou sociales.

Afin de favoriser le maintien du bien-être au travail et de prévenir les situations de fragilité, la CSSM souhaite proposer un accompagnement social de proximité assuré par un professionnel qualifié.

Le travailleur social assurera notamment :

- l'accueil et l'écoute des agents lors d'entretiens individuels ;
- l'analyse et l'évaluation des situations sociales ;
- l'information sur les dispositifs et droits mobilisables ;
- l'accompagnement aux démarches lorsque cela est nécessaire ;
- l'orientation vers les organismes ou partenaires compétents ;
- la contribution à la prévention des difficultés sociales individuelles.

Modalités d'intervention :

- Intervention en qualité de prestataire indépendant ;
- Intervention en présentiel à la CSSM ;
- Une journée toutes les semaines ou toutes les 2 semaines, adaptable selon les besoins ;
- Accueil des agents sur rendez-vous ;
- Mise à disposition d'un bureau au sein de la CSSM.

Cadre déontologique :

Le professionnel exercera sa mission dans le respect des principes déontologiques du travail social. Les entretiens réalisés avec les agents demeureront strictement confidentiels. Aucun contenu relatif aux situations individuelles ne sera communiqué à l'employeur, sauf accord explicite de l'agent concerné ou disposition légale imposant cette transmission. Cette indépendance constitue une garantie essentielle pour instaurer une relation de confiance avec les agents et favoriser le recours au dispositif.

Profil recherché :

- Titulaire du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS) ou du Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale (DECESF) ;
- Connaissance des dispositifs sociaux et de l'environnement institutionnel à Mayotte ;
- Expérience de 5 ans dans le domaine social ;
- Capacités d'écoute, d'analyse et d'accompagnement ;
- Autonomie dans l'organisation de l'activité.

Conditions financières :

La mission sera réalisée sous forme de prestation de service rémunérée.

Les candidats sont invités à transmettre :

- leur curriculum vitae ;
- une présentation de leur parcours et de leur motivation pour cette mission ;
- la date de début possible de la mission ;
- les modalités financières (coût forfaitaire par journée d'intervention) ;
- leur situation d'exercice actuelle (activité salariée, libérale, auto-entrepreneur, association, autre) ou leur projet de statut pour réaliser cette prestation.

Les éléments sont à transmettre à : candidatures.cssm@css-mayotte.fr avant le 30/10/2026.